

## PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

Agence Régionale de Santé Occitanie  
Délégation territoriale de la Haute-Garonne

### Arrêté

**Désignant les médecins agréés, à l'organisation du comité médical et de la commission de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime de congés de maladie des fonctionnaires du département de la Haute-Garonne**

Le préfet de la région Occitanie,  
Préfet de la Haute-Garonne,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite,

- Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la loi n°86-631 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique ;
- Vu le code des pensions civiles et militaires ;
- Vu le décret n° 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires ;
- VU le décret en conseil des ministres du 11 janvier 2023 nommant M. Pierre-André DURAND, Préfet hors classe, Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne ;
- Vu les demandes d'agrément présentées par les intéressés ;
- Vu les avis du conseil départemental de l'ordre des Médecins, du Syndicats Départemental des Médecins et de l'Agence Régionale de Santé ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne,

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. – Sont désignés comme médecins agréés généralistes et spécialistes du département de la Haute-Garonne, pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les médecins inscrits sur la liste jointe en annexe :

**Art. 2.** – Le secrétaire général de la préfecture de la Haute-Garonne et le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Garonne.

Fait à Toulouse, le

**15 AVR. 2025**

Pour le Préfet et par délégation,  
La Sous-Préfète, Directrice de cabinet



Houda VERNHET